



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2020-082

PUBLIÉ LE 25 JUILLET 2020

Sommaire

PREF-DSRHM

32-2020-07-25-001 - Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom, du samedi 25 juillet 2020, à 16 h, au lundi 27 juillet 2020 à 20 h (1 page)

Page 3

PREF-DSRHM

32-2020-07-25-001

Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales
à Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de
l'arrondissement de Condom, du samedi 25 juillet 2020, à
16 h, au lundi 27 juillet 2020 à 20 h



**PRÉFÈTE
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Gers
Direction de la stratégie, des ressources humaines et des moyens
Service des coordinations et de l'appui territorial**

ARRÊTÉ

**accordant la suppléance des fonctions préfectorales
à Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom,
du samedi 25 juillet 2020, 16 h 00, au lundi 27 juillet 2020, 20 h 00**

**La Préfète du Gers
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 8 décembre 2017 nommant Mme Catherine SÉGUIN, préfète du Gers ;

Vu le décret du 16 octobre 2019 nommant Mme Edwige DARRACQ, secrétaire générale de la préfecture du Gers ;

Vu le décret du 6 décembre 2017 nommant Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2017 modifié fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers ;

Vu la circulaire du 28 mars 2017 relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets ;

Considérant l'absence simultanée de Mme Catherine SÉGUIN, préfète du Gers et de Mme Edwige DARRACQ, secrétaire générale de la préfecture du Gers, du samedi 25 juillet 2020, 16 h 00, au lundi 27 juillet 2020, 20 h 00 ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;

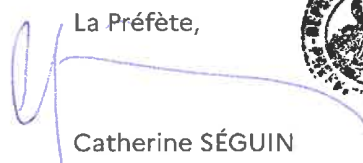
ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom, est chargée de la suppléance des fonctions préfectorales du samedi 25 juillet 2020, 16 h 00, au lundi 27 juillet 2020, 20 h 00.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Mme Isabelle SENDRANÉ en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

ARTICLE 3 : Mme la secrétaire générale de la préfecture et Mme la sous-préfète de l'arrondissement de Condom sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Auch, le 25 juillet 2020

La Préfète,

Catherine SÉGUIN

